



Biom'Up réussit avec succès son introduction en bourse et lève près de 38,1 M€ sur Euronext Paris

- Première introduction en bourse dans le secteur de la santé sur le marché réglementé d'Euronext Paris depuis 6 mois
- Demande institutionnelle aussi forte en France qu'à l'international, notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni :
 - représentation équilibrée entre investisseurs généralistes et investisseurs spécialistes du secteur de la santé
 - la demande des 10 premiers investisseurs représente près de 80% de la demande totale des institutionnels, reflétant la forte conviction dans les fondamentaux de la société
- Sursouscription importante permettant d'augmenter le montant de la levée dans d'excellentes conditions :
 - 38,1 M€ levés après exercice intégral de la clause d'extension
 - Biom'Up pourrait lever jusqu'à 43,9 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation
- Prix de l'offre fixé à 10,5 € par action, en milieu de fourchette
- Capitalisation boursière d'environ 113 M€
- Titres admis à la cotation le vendredi 13 octobre 2017

Saint-Priest, France, le 11 octobre 2017 – Biom'Up, société spécialiste de l'hémostase chirurgicale, annonce aujourd'hui le succès de son introduction en bourse sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris »).

« Je suis très heureux d'annoncer aujourd'hui le succès de notre introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Je salue l'arrivée de nouveaux actionnaires français, européens et américains, et les remercie pour la confiance qu'ils nous accordent. Cette opération a été rendue possible par la mobilisation et l'investissement financier de l'équipe de management (Bill Spotnitz, Joao Paolo Alves et Jan Ohrstrom), ainsi que le soutien des actionnaires historiques. Biom'up se trouve désormais dans les meilleures conditions afin de déployer notre gamme de produits hémostatiques - en particulier Hemoblast Bellows - en Europe et en Amérique du Nord. Nous continuerons nos investissements en R&D et mènerons de nouvelles études cliniques, pour accéder à de nouvelles indications chirurgicales, au bénéfice des patients et des praticiens. » déclare Etienne Binant, Directeur Général de Biom'Up.

L'introduction en bourse, réalisée dans le cadre d'une Offre à Prix Ouvert (« OPO ») et d'un Placement Global (« Placement Global »), permet à la Société de lever environ 38,1 M€ par voie d'augmentation de capital (après exercice intégral de la clause d'extension (la « Clause d'Extension»)).

Ce montant pourra être porté à environ 43,9 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation (l' « Option de Surallocation »).

Le prix applicable au Placement Global et à l'OPO a été fixé à 10,5 € par action, correspondant au milieu de la fourchette indicative de prix de l'Offre.

Sur la base du prix d'introduction de 10,5 € par action, la capitalisation boursière de Biom'Up s'élèvera à environ 113 M€ à l'issue de l'opération.

La Clause d'Extension a été exercée intégralement, soit à hauteur de 473 684 actions ou 15 %. Le nombre d'actions nouvelles pourra, le cas échéant, être augmenté d'un maximum de 544 736 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice de l'Option de Surallocation consentie aux Chefs de File et Teneurs de livre dans le cadre de l'Offre entre la date des présentes et le 9 novembre 2017.

Les actions seront négociées sur le compartiment C du marché réglementé Euronext Paris sur une ligne de cotation unique intitulée « BUP » (code ISIN : FR0013284080 ; code mnémonique : BUP) dès l'ouverture des négociations le 13 octobre 2017.

Biom'Up, spécialiste de l'hémostase chirurgicale

Grâce à une équipe médicale de renommée mondiale et son expertise scientifique dans le domaine des biopolymères, Biom'Up a développé HEMOBLAST™ Bellows, un produit hémostatique *best-in-class*, destiné à maîtriser les saignements dans le cadre d'opérations chirurgicales (chirurgie rachidienne, cardiaque, générale, orthopédique...); les saignements compliquant et allongeant la procédure chirurgicale.

HEMOBLAST™ Bellows possède des caractéristiques d'efficacité et d'utilisation uniques qui pourraient le positionner parmi les meilleurs produits hémostatiques disponibles sur le marché et faciliter son adoption par les chirurgiens. Il dispose d'un marquage CE depuis décembre 2016 et un dossier d'homologation PMA a été déposé auprès de la FDA en juillet 2017 en ligne avec une autorisation de mise sur le marché aux États-Unis attendue mi-2018. Son lancement commercial aux Etats-Unis est prévu avant fin 2018 sous réserve de l'obtention de cette autorisation.

Accélération de la structuration des équipes américaines

Biom'up accélère le déploiement de l'équipe Sales et Marketing américaine avec le recrutement de Steven Ford au poste de Vice-Président Marketing aux Etats-Unis. Précédemment, Steven Ford a occupé les postes de Directeur du Marketing de la division Hemostats de Mallinckrodt Pharmaceuticals et de Directeur Marketing monde de la division Hemostats de Baxter Healthcare.

En parallèle, le recrutement des équipes commerciales américaines s'intensifie autour de Dave Clark, Vice-Président des ventes aux Etats-Unis de Biom'up.

Rappel des raisons de l'Offre

Le produit net des fonds levés dans le cadre de l'Offre, soit 35 M€, aura pour objectif de financer :

- le développement de la force commerciale de la Société, principalement aux Etats-Unis, à hauteur de plus de la moitié du produit net de l'Offre ;
- l'accélération et l'intensification des efforts de recherche et développement de la gamme HEMOBLAST™ vers d'autres applications telles que la chirurgie du genou, ou de l'esthétique, à hauteur d'environ un quart du produit net de l'Offre ;
- le reste du produit net de l'Offre a pour objet de permettre à la Société de payer ses engagements et faire face à l'insuffisance de son fonds de roulement.

Modalités définitives de l'offre

Prix de l'Offre

- Le prix de l'OPO et du Placement Global est fixé à 10,5 € par action.
- Ce prix fait ressortir une capitalisation boursière de Biom'Up d'environ 113 M€ post augmentation de capital.

Taille de l'Offre et produit brut de l'opération

- 3 631 579 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'OPO et du Placement Global.
- Le produit brut de l'émission s'élève à environ 38,1 M€.

Répartition des actions souscrites dans le cadre de l'Offre

- Placement Global : 3 864 918 actions nouvelles allouées aux investisseurs institutionnels (soit près de 40,6 M€ et environ 93 % du nombre total de titres alloués).
- OPO : 311 397 actions nouvelles au public (soit près de 3,3 M€ et environ 7 % du nombre total des titres offerts).
- Dans le cadre de l'OPO, les ordres A1 et A2 seront servis à 100 %.

Répartition du capital à l'issue de l'Offre

A l'issue de l'Offre, le capital social de Biom'Up, sur une base non diluée, se décomposera de la façon suivante :

Actionnaires	Après émission de 3 631 579 Actions Nouvelles (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et hors exercice de l'Option de Surallocation)		Après émission de 4 176 315 Actions Offertes (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	
	Nombre d'actions	% en capital et en droits de vote	Nombre d'actions	% en capital et en droits de vote
Bpifrance Participations	1 967 006	18,2%	1 967 006	17,3%
Bpifrance Investissement (InnoBio)	1 148 542	10,6%	1 148 542	10,1%
<i>Sous-total concert Bpifrance</i>	<i>3 115 548</i>	<i>28,8%</i>	<i>3 115 548</i>	<i>27,5%</i>
Gimv	1 364 272	12,6%	1 364 272	12,0%

Lundbeckfond Ventures	1 043 687	9,7%	1 043 687	9,2%
Sham Innovation Santé	778 138	7,2%	778 138	6,9%
Fonds Viveris	570 354	5,3%	570 354	5,0%
Mérieux Participations	267 088	2,5%	267 088	2,4%
Investisseurs financiers	7 139 087	66,1%	7 139 087	62,9%
Divers actionnaires	416 183	3,9%	416 183	3,7%
Associés fondateurs et administrateurs	387 014	3,6%	387 014	3,4%
Autres titulaires de BSPCE et stock-options	-	0,0%	-	0,0%
Flottant	2 860 623	26,5%	3 405 359	30,0%
TOTAL	10 802 907	100,0%	11 347 643	100,0%

Le 10 octobre 2017, le Conseil d'administration a pris la décision de principe d'attribuer au bénéfice des salariés et mandataires sociaux du Groupe des instruments dilutifs susceptibles de donner lieu à l'émission d'un maximum de 350 000 actions nouvelles ordinaires de la Société de 0,50 € de valeur nominale sur la base des délégations et/ou autorisations de l'Assemblée générale du 31 août 2017, représentant une dilution totale maximale de 3,2% sur la base du capital social post Offre.

Calendrier l'opération

12 octobre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement-livraison de l'offre
13 octobre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Début des négociations des Actions de la Société sur Euronext Paris (sur une ligne de cotation unique intitulée « BUP ») • Début de la période de stabilisation éventuelle
9 novembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation • Fin de la période de stabilisation éventuelle

Codes d'identification des titres Biom'Up

- Libellé : BUP
- Code ISIN : FR0013284080
- Mnémonique : BUP
- Compartiment : Euronext Paris (compartiment C)
- Secteur d'activité : 4573 Biotechnology

Intermédiaires financiers



*Coordinateur Global
Chef de File et Teneur de Livre Associé*



RBC Capital Markets

Chef de File et Teneur de Livre Associé

Conseil de la société



Conseil de la société

Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus relatif à l'Offre et à l'admission des actions de Biom'Up sur le marché réglementé d'Euronext à Paris visé par l'AMF le 25 septembre 2017 sous le numéro 17-508 sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société Biom'Up (Parc Technologique de Lyon, 8, allée Irène Joliot Curie, 69800 Saint-Priest, France) ainsi que sur les sites Internet de la société (www.biomup.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques

Biom'Up attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base et plus particulièrement sur les facteurs de risque 4.1 « Risques liés aux activités et aux produits », 4.6.1 « Risques liés aux pertes historiques et aux pertes futures » et 4.6.5 « Risque de liquidité », ainsi que sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » de la note d'opération » et notamment le facteur de risque intitulé « L'Émission future d'instruments financiers, notamment dans le cadre de la mise en place éventuelle de financements complémentaires, est susceptible d'entraîner un risque de dilution ».

Contacts

Biom'Up

Directeur Financier
Jean-Paul Alvès
investisseurs@biomup.com
04 86 57 36 10

NewCap

Relations investisseurs
Tristan Roquet Montégon
biomup@newcap.eu
01 44 71 00 16

NewCap

Relations Médias
Nicolas Merigeau
biomup@newcap.eu
01 44 71 94 98

À propos de Biom'Up

Fondée en 2005 et établie à Saint-Priest (France), Biom'Up conçoit des produits hémostatiques fondés sur des biopolymères brevetés, destinés à simplifier la pratique des chirurgiens de multiples spécialités (chirurgie rachidienne, cardiaque, générale, orthopédique, plastique) et à en améliorer la qualité pour le bénéfice des patients. Son produit phare, HEMOBLAST™ Bellows, est une solution hémostatique applicable par soufflet prête à l'emploi (sans préparation, sans mélange, sans chauffage), utilisable une ou plusieurs fois au cours d'une intervention chirurgicale et qui possède des caractéristiques d'efficacité uniques. Développé par une équipe scientifique de renommée mondiale, HEMOBLAST™ Bellows a obtenu des résultats positifs pour l'ensemble des critères primaires et secondaires de son étude pivot incluant 412 patients aux Etats-Unis. HEMOBLAST™ Bellows bénéficie d'un marquage CE depuis décembre 2016, et un dossier d'homologation PMA (« Pre Market Approval ») a été déposé auprès de la FDA (« Food & Drug Administration ») en juillet 2017 en vue d'obtenir une autorisation de mise sur le marché aux États-Unis mi-2018. Depuis sa création, Biom'Up a bénéficié du soutien d'investisseurs européens de premier plan, parmi lesquels Bpifrance, Innobio, GIMV, Lundbeckfond, Mérieux

Participation, SHAM, et ACG ainsi que de l'ensemble des managers de la société qui a investi en fonds propres à hauteur de 2 M€.

Avertissement

Le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des valeurs mobilières de Biom'Up aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis ou à des résidents des Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre de l'*US Securities Act* de 1933, tel que modifié (l'*« US Securities Act »*). Les actions de Biom'Up n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre de l'*US Securities Act* et Biom'Up n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la directive 2003/71/EC du Parlement européen et du Conseil (la « Directive Prospectus »), telle que modifiée.

S'agissant des États Membres de l'Espace Économique Européen autres que la France, ayant transposé la Directive Prospectus (chacun étant dénommé l'*« État Membre Concerné »*), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres Concernés. Par conséquent, toute offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des États Membres Concernés, autre que la France, sauf conformément à l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans l'État Membre Concerné.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public » d'actions nouvelles ou existantes de la Société dans l'un ou l'autre des États Membres Concernés signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et les actions nouvelles ou existantes de la Société objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider de souscrire ou d'acheter ces actions nouvelles ou existantes de la Société, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État Membre considéré par toute mesure visant à transposer la Directive Prospectus dans cet État Membre.

Au Royaume-Uni, le présent document ne constitue pas un prospectus approuvé au sens de l'article 85 du *Financial Services and Markets Act 2000* tel qu'amendé (le « FSMA »). Il n'a pas été préparé conformément aux *Prospectus Rules* émises par le *UK Financial Conduct Authority* (le « FCA ») en application de l'article 73A du FSMA et n'a pas été approuvé ni déposé auprès du FCA ou de toute autre autorité compétente pour les besoins de la Directive Prospectus. Les actions nouvelles ou existantes de la Société ne peuvent être offertes ou vendues au public au Royaume-Uni (au sens des articles 85 et 102B du FSMA), sauf dans les hypothèses dans lesquelles il serait conforme à la loi de le faire sans mise à la disposition du public d'un prospectus approuvé (au sens de l'article 85 du FSMA) avant que l'offre ne soit réalisée.

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (tel qu'amendé, the « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2)(a) à (d) (« *high net worth bodies corporate, unincorporated associations etc.* ») du Financial Promotion Order, ou (iii) auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) relative à l'émission ou à la vente de titres peut être légalement communiquée par une personne autre qu'une personne autorisée au sens de l'article 31 du FSMA et, lorsque le contenu de la communication concernée n'a pas été approuvé pour les besoins de l'article 21 du FSMA, par une telle personne autorisée (toutes ces personnes étant dénommées ensemble les « Personnes Qualifiées »). Ce document est destiné uniquement aux Personnes Qualifiées et ne doit pas être utilisé par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent document se réfère est accessible au Royaume-Uni seulement aux Personnes Qualifiées et ne pourra être proposé ou conclu qu'avec des Personnes Qualifiées."

La diffusion, la publication ou la distribution du présent communiqué de presse dans certains pays peut être sujette à des restrictions en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.